

Procès-verbal de la septième assemblée de la présente année du conseil d'administration du conseil de quartier de Maizerets tenue le mardi 20 septembre 2022 à 19 h, au Centre Monseigneur Marcoux, 2025, rue Adjutor-Rivard.

PRÉSENCES :

Membres avec droit de vote

Mme Marie-Hélène Deshaies	Présidente (2023)
M. Martial Van Neste	Vice-président (2023)
M. Samuel Clavet-Labrecque	Trésorier (2023)
Mme Marie-Joëlle Hotte	Administratrice (2024)
Mme Joséphine Hénault	Administratrice (2023)

Membre sans droit de vote

M. Claude Villeneuve	Conseiller municipal du district de Maizerets-Lairet
----------------------	--

IL Y A QUORUM.

ABSENCES :

Mme Liane-Clarisse Mouchon	Secrétaire cooptée (2023)
M. Christian Milette	Administrateur coopté (2023)
Mme Ève Duhaime	Administratrice (2024)

Assistaient également :

Mme Anne Pelletier	Conseillère en consultations publiques
Mme Jocelyne Séguin	Secrétaire de rédaction

Outre les personnes mentionnées, 12 personnes assistent à la rencontre.

ORDRE DU JOUR

- 22-07-01 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 22-07-02 Présentation du projet Brivia, anciens lots de Gaétan Moto
- 22-07-03 Présentation d'un projet de modification au PPU d'Estimauville
- 22-07-04 Programme de plantation d'arbres d'alignement
- 22-07-05 Période du conseiller municipal
- 22-07-06 Période de questions du public
- 22-07-07 Adoption du procès-verbal du 21 juin 2022
- 22-07-08 Points de suivi
- 22-07-09 Enjeux d'aménagement du quartier
- 22-07-10 Vie communautaire
- 22-07-11 Tour des comités
- 22-07-12 Trésorerie
- 22-07-13 Varia
- 22-07-14 Levée de l'assemblée

PROCÈS-VERBAL

22-07-01 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La présidente, Mme Marie-Hélène Deshaies, souhaite la bienvenue à tous. Il y a quorum.

L'ordre des points est modifié pour faire toutes les présentations avant la période du conseiller.

SUR PROPOSITION DE M. Samuel Clavet-Labrecque, DÛMENT APPUYÉE par Mme Marie-Joëlle Hotte, IL EST RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

22-07-02 PRÉSENTATION DU PROJET BRIVIA, ANCIENS LOTS DE GAÉTAN MOTO

M. Guillaume Favreau-Bergeron, directeur développement pour le groupe Brivia, lance une présentation à l'écran concernant le futur projet immobilier situé à l'angle du boulevard Henri-Bourassa et du chemin de la Canardière, sur l'ancien emplacement de Gaétan Moto et de Matelas Confort.

Le Groupe Brivia, basé à Montréal, est l'un des plus gros promoteurs immobiliers au Canada. Le Groupe est déjà présent à Québec avec les condos locatifs LB9 dont la phase 3 a débuté cet été dans le secteur Lebourgneuf. Le Groupe réalise de grands projets mais également des projets à plus petite échelle.

L'approche de l'entreprise est basée sur quatre critères soit l'insertion des projets dans le cadre bâti existant, l'intégration dans les milieux de vie et dans la communauté, en collaboration avec les acteurs locaux, et finalement l'innovation en vue de construire la ville de demain.

L'intersection du boulevard Henri-Bourassa et du chemin de la Canardière est appelé à se transformer d'ici les prochaines années. Une station de tramway est prévue à l'angle nord-ouest tandis qu'au sud-est, la Ville a dans ses cartons un projet d'aménagement d'une placette de verdissement.



Situé du côté sud-ouest de l'intersection, la vision initiale du projet immobilier se veut une forme urbaine forte pour marquer la tête de l'intersection. Le projet comportera entre trois et huit étages pour environ 250 unités de logement. Il s'agit d'un projet 100% locatif de longue durée.

Le projet mise sur le transport actif, le transport public et l'autopartage pour diminuer les ratios de stationnement. Il ne s'agit donc pas d'un projet tout à l'auto.

On souhaite redynamiser le secteur avec un projet exemplaire dont l'objectif est de décontaminer le site pour créer un milieu de vie durable avec des arbres à grand déploiement. Le site comprendra un 30% de verdure au sol au lieu du 5% actuel.

Le projet comportera 6 étages, plus deux étages supplémentaires en retrait du côté du boulevard Henri-Bourassa et trois étages à l'arrière pour s'harmoniser avec le cadre bâti de l'avenue de la Capricieuse. Il y aura deux entrées principales l'une sur Henri-Bourassa, l'autre sur le chemin de la Canardière. Un café sera situé à l'angle de l'édifice, face à la future placette.

L'entrée véhiculaire sera pour sa part située sur l'avenue de la Capricieuse plutôt que sur les axes adjacents en raison de la présence du tramway sur la Canardière et de la trop grande complexité d'une solution sur Henri-Bourassa. Toute la circulation estimée à environ 150 véhicules circulera par cette entrée.

Cette vision préliminaire du projet est à finaliser en collaboration avec la Ville, le conseil de quartier et les autres acteurs locaux.

Questions et commentaires

Les questions et commentaires portent sur la circulation, le logement social, l'hébergement touristique, le développement durable et la placette de verdissement.

Le conseil est préoccupé par la circulation qui serait considérablement augmentée sur l'avenue de la Capricieuse alors que c'est une rue très peu achalandée avec stationnement sur rue.

Il est également préoccupé par le processus de gentrification qui s'accroît dans le quartier, occasionnant une hausse du prix des logements. Des résidents sont chassés du quartier faute de logement social ou abordable. On mentionne que le projet se prévaut du programme d'assurance prêt hypothécaire de la Société canadienne d'hypothèques et de logement ([SCHL](#), [APH Select](#)) afin de pouvoir offrir 10% des unités en logement abordable. Cela semble trop peu compte tenu que 40% des résidents du quartier gagnent moins de 20 000 \$.

Le projet fera l'objet de décontamination, déminéralisation et verdissement mais il est trop tôt pour dire quels autres types d'aménagement durable pourraient y être intégrés.

Concernant l'hébergement touristique, un contrôle de la fréquentation de l'édifice pourra être effectué et des amendes pourront être imposées en fonction des règlements internes.

La placette de verdissement du chemin de la Canardière sera vraisemblablement abordée lors des consultations qui auront lieu prochainement sur l'aménagement de la Canardière.

22-07-03 PRÉSENTATION D'UN PROJET DE MODIFICATION AU PPU D'ESTIMAUVILLE

Mme Sonia Tremblay, conseillère en urbanisme à la Ville de Québec, présente à l'écran le projet immobilier de la rue des Moqueurs, dans l'écoquartier d'Estimauville.

À titre informatif, le projet est présenté en amont de la consultation publique et de la demande d'opinion qui se tiendront prochainement concernant les modifications réglementaires requises par le projet au Plan particulier d'urbanisme du secteur ([PPU d'Estimauville](#)).

Le projet a été présenté à toutes les instances de la Ville. La version de ce soir intègre les modifications effectuées à la suite des commentaires formulés par la Commission d'urbanisme et de conservation de Québec (CUCQ).

Le projet soumis par [Oktodev](#), développeur immobilier, correspond à un édifice de 4 à 6 étages qui comprendra 111 unités d'habitation, un stationnement intérieur de 80 cases plus deux cases extérieures pour accessibilité universelle et recharge électrique ainsi que 30,5% d'aire verte.

Le terrain est actuellement vacant et en friche, très étroit et très long en plus d'être grevé à l'arrière de deux servitudes non constructibles en faveur de la Ville et ayant trait à des conduites d'égout.

Le projet tel présenté n'est pas conforme à la grille de spécifications de la zone 18437Hb et au PPU en vigueur puisqu'on prévoyait dans cette zone une hauteur maximale de 15 mètres et un bâti en rangée d'environ 36 logements. La modification souhaitée serait d'autoriser une hauteur de 18,5 m (correspondant à 6 étages) et un bâtiment isolé de 111 logements. Ces nouvelles dispositions seraient conformes à des zones adjacentes où des bâtiments du même type ont déjà été construits.

Questions et commentaires

Le conseil formule des commentaires concernant le 7% d'aire verte qui apparaît trop peu mais qui serait, semble-t-il, conforme à la réglementation. Il s'interroge également sur le logement social et le logement abordable. On déplore que le nombre de terrains constructibles diminue au profit de promoteurs privés et au détriment du logement social. À cet égard, il semble que la Ville soit en train de définir sa vision du logement social et de se doter d'un fonds pour l'achat de terrains à cet effet.

Le conseil pourra se prononcer officiellement sur le projet lors de la consultation publique qui portera sur les modifications réglementaires souhaitées.

22-07-04 PROGRAMME DE PLANTATION D'ARBRES D'ALIGNEMENT

M. Christian Bélanger, conseiller en environnement, présente le programme de plantation d'arbres mis de l'avant par la Ville de Québec sur les emprises qu'elle détient en bordure de rue et sur les propriétés privées pour les propriétaires qui le désirent. Dans le cadre de ce programme, un projet pilote est en cours dans le quartier de la Cité-Universitaire.

Le programme vise la plantation de 130 000 arbres d'ici 2029 sur l'ensemble du territoire de la Ville. Les propriétés municipales mais également les propriétés privées sont visées par ce programme. Les deux journées de distribution d'arbres organisée par la Ville en font partie, de même que les programmes de [verdissement et déminéralisation](#) et de [verdissement des ruelles](#) offerts aux citoyens.

L'objectif du programme est de contribuer à l'augmentation de l'indice de canopée et aux bienfaits reliés à la présence d'arbres dans l'environnement urbain.

Le programme comporte des activités de prospection pour localiser des emplacements potentiels de plantation. Ces activités se déroulent en 3 temps. Une prospection virtuelle est d'abord effectuée pour localiser des sites potentiels. Ces sites font ensuite l'objet d'une évaluation sur le terrain et le cas échéant, ils sont inscrits au répertoire des sites de plantation. La nouveauté du programme cette année est qu'un petit drapeau est planté et qu'un accroche-porte est laissé sur la propriété avoisinante indiquant aux résidents qu'un arbre pourrait être planté à cet endroit. Les citoyens peuvent alors s'objecter à la plantation en communiquant leur refus à Ville.

Le projet pilote mené ce printemps dans La Cité-Universitaire a donné un taux d'acceptation de 60 à 65 %. La Ville souhaiterait augmenter ce taux en faisant connaître davantage le programme. L'objectif de la rencontre de ce soir est que l'information soit relayée par le conseil de quartier.

Le programme concerne les terrains municipaux en bordure de rue, dans les parcs et les banquettes de rue. Des suggestions de plantation peuvent être faites par les citoyens en passant par le 311.

Les frênes abattus dans le quartier depuis un an ou deux seront remplacés. Le processus de remplacement est long parce que la Ville doit procéder à des appels d'offres pour faire procéder à l'essouchement avant de passer à la plantation proprement dite.

Les drapeaux verts sont parfois accompagnés de drapeaux rouges qui indiquent les différentes servitudes dont on doit tenir compte lors de la plantation

Le conseil de quartier va relayer l'information sur sa [page Facebook](#) et sur les autres pages du quartier. M. Villeneuve invite la population à contribuer au verdissement en étant plus ouvert à la plantation d'arbres à proximité de leur lieu de résidence.

22-07-05 PÉRIODE DU CONSEILLER MUNICIPAL

M. Villeneuve mentionne différents sujets qui lui ont été signalés par les gens du quartier au cours de l'été : épisode de poussière rouge, difficulté d'accès aux cours de natation offerts pas la Ville et ses partenaires, ratés du Réseau de transport de la Capitale lors de la rentrée scolaire

sécurité routière comprise près des écoles par les travaux routiers menés par la Ville et ses contractants sur les corridors scolaires et chantiers qui empiètent sur la chaussée même lorsqu'ils sont inactifs.

M. Villeneuve invite la population du quartier à signaler les problèmes au 311 et à lui transmettre toute information qui lui permettrait de documenter et d'intervenir sur les différents sujets qui préoccupent le quartier.

Traverse piétonne 18^e rue/Boulevard Henri-Bourassa – En suivi à la demande d'augmenter le temps piéton à cette intersection ([procès-verbal du 24 mai 2022](#)), M. Villeneuve indique qu'un changement à cet égard aurait un impact sur les feux de circulation de l'ensemble du boulevard Henri-Bourassa ce qui est à éviter. Il faudra évaluer d'autres solutions possibles surtout avec la pression qui sera exercée dans le secteur par le nouveau complexe hospitalier.

22-07-06 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Véhicules bruyants – Un citoyen signale le problème permanent causé par les véhicules modifiés qui font un bruit excessif sur certaines rues du quartier comme la rue Monseigneur-Gosselin. Il appelle au 311 à ce sujet depuis plusieurs années mais rien ne change.

M. Villeneuve mentionne que le secteur du Vieux-Québec est également aux prises avec cette problématique. Mme Séguin ajoute que, pour avoir assisté aux rencontres du conseil de quartier du Vieux-Québec, la Ville a réactivé en janvier dernier un article du [Règlement sur la paix et le bon ordre](#) (R.V.Q. 1091) qui permet au Service de police de la Ville de Québec (SPVQ) de sanctionner sur le champ les contrevenants, ce qu'il ne pouvait pas faire auparavant sans preuve d'une contrefaçon. Le nouvel article est le suivant :

7.1. Il est interdit de produire du bruit perturbateur provenant d'un véhicule routier qui trouble la paix ou la tranquillité publique, tel que le crissement de pneus ou le bruit d'un moteur utilisé à des régimes excessifs.

Il faut signaler les infractions au 311 afin de permettre à la Ville de documenter et d'intervenir dans les secteurs les plus problématiques. Lorsque le numéro de plaque et le modèle de véhicule peuvent être fournis, le SPVQ peut intervenir après coup.

Foyer extérieur – Le citoyen signale que l'air est souvent irrespirable à cause des fumées dégagées par les foyers et poêles au bois. M. Villeneuve mentionne que la Ville reçoit de nombreux appels à ce sujet. Il existe un programme à la Ville pour le retrait ou le remplacement de chauffage au bois. Malheureusement, aucun règlement n'interdit ce type de pollution.

Cadre bâti – Le citoyen mentionne que le cadre bâti était plus homogène auparavant et qu'il est maintenant beaucoup plus hétérogène. M. Van Neste indique qu'avec le PPU d'Estimauville, la Ville a clairement manifesté son intention de densifier ce secteur et d'autoriser les constructions en hauteur et les variations dans les gabarits. La Ville réaffirme cette intention avec le projet de tramway. Toute la zone du chemin de la Canardière sera impactée.

Avenue Champfleury – Un citoyen mentionne qu'il y a eu des améliorations sur l'avenue, en particulier autour de l'école des Jeunes-du-Monde, mais il mentionne que les intersections demeurent problématiques parce que les voitures stationnent trop près des coins de rue, de

sorte qu'on ne voit pas les enfants qui s'apprêtent à traverser. L'interdiction de stationner à moins de cinq mètres des intersections n'est pas respectée. On mentionne en particulier les intersections des rues la Fontaine et Baldwin.

RÉSOLUTION 22-CA-20

Concernant une demande à la Ville pour faire respecter l'interdiction de stationner à moins de cinq mètres d'un coin de rue

CONSIDÉRANT QUE la sécurité routière est compromise à plusieurs intersections dans le quartier de Maizerets et plus particulièrement à celles de l'avenue Champfleury et des rues la Fontaine et Baldwin en raison de l'absence de visibilité occasionnée par le stationnement de véhicules à moins de 5 mètres des intersections ;

CONSIDÉRANT que [l'article 386](#) du Code de la sécurité routière interdit le stationnement à moins de 5 mètres d'une intersection ;

CONSIDÉRANT que le Service du transport et de la mobilité intelligente de même que le Service de police de la Ville de Québec sont en mesure d'intervenir de diverses manières pour faire respecter cette réglementation et améliorer la sécurité routière aux intersections ;

SUR PROPOSITION DE M. Martial Van Neste, DÛMENT APPUYÉ PAR M. Samuel Clavet-Labrecque, IL EST RÉSOLU que le conseil d'administration du conseil de quartier de Maizerets demande à la Ville de Québec d'intervenir afin de faire respecter l'interdiction de stationner à moins de 5 mètres d'une intersection dans le quartier de Maizerets, et plus particulièrement à l'intersection de l'avenue Champfleury et des rues la Fontaine et Baldwin.

Adoptée à l'unanimité

M. Villeneuve demande au conseil et aux citoyens de faire des requêtes en ce sens en ligne ou par téléphone au 311 et de lui faire parvenir les numéros de requête.

22-07-07 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 21 JUIN 2022

SUR PROPOSITION DE M. Samuel Clavet-Labrecque , DÛMENT APPUYÉE par M. Martial Van Neste, IL EST RÉSOLU d'adopter le procès-verbal du 21 juin 2022.

22-07-08 POINTS DE SUIVI

Résolution [22-CA-03](#) – Cible de canopée – La réponse de la Ville à ce sujet n'a pas été jugée satisfaisante. M. Van Neste va rédiger une lettre en réponse à celle de la Ville.

22-07-09 ENJEUX D'AMÉNAGEMENT DU QUARTIER

- **InnoVitam et consultations de la Canardière**

Mme Hotte a assisté à la rencontre du mois de juin où on a présenté le plan de consultation des citoyens. M. Van Neste y assistait également au nom de la Table citoyenne Littoral Est.

Les principaux points à retenir sont que la notion de logement abordable n'a pas été définie, que la discussion va demeurer ouverte concernant l'avenir du garage municipal et que les terrains d'InnoVitam vont faire partie de la consultation, mais que les développements déjà prévus vont se poursuivre malgré les consultations.

On prévoit fournir en octobre toutes les informations requises et tenir en novembre toutes les consultations sous différentes formes.

Cet échéancier semble totalement irréaliste compte tenu du nombre de parties prenantes et des agendas chargés de tout un chacun à l'approche des Fêtes. Le conseil de quartier souhaiterait avant toute chose que le processus de consultation se déroule bien et rejoigne tous les organismes concernés.

RÉSOLUTION 22-CA-21

Concernant une demande à Ville relativement au processus de consultation à venir pour l'aménagement de la Canardière

SUR PROPOSITION DE Mme Marie-Hélène Deshaies, DUMENT APPUYÉ PAR Mme Marie-Joëlle Hotte, IL EST RÉSOLU que le conseil de quartier de Maizerets salue l'initiative de la Ville quant aux modes de consultation prévus pour l'aménagement des quartiers de La Canardière et manifeste son inquiétude quant à l'échéancier proposé eu égard à la quantité d'informations à véhiculer, au nombre de parties prenantes à impliquer et aux agendas chargés à cette période de l'année.

Adoptée à l'unanimité

- **Terrain de l'ancien centre communautaire Mgr-Marcoux**

Mme Deshaies n'a pas pu contacter la Fabrique à ce sujet. Une rencontre est à prévoir prochainement. La vision de cet espace avait déjà été préparée en collaboration avec Mme Hamelin. Le terrain est au cœur villageois du quartier. Il faudrait que la Ville retrace les croquis et les constats des ateliers déjà tenus sur le sujet.

- **Dossier tramway – s.o.**
- **Dossier Dufferin-Montmorency : boulevard urbain et 3^e lien**

M. Van Neste et la Table citoyenne Littoral Est se sont prononcés sur le sujet dans différents médias.

- **Forêt urbaine jonction Lairet-Maizerets – s.o.**
- **Terrains Hydro-Québec Henri-Bourassa – s.o.**
- **Avenues Mont-Thabor et Émérillon**

L'appel d'offres est complété à la Ville de Québec. Le conseil municipal devrait statuer sur le sujet à sa séance du 4 octobre 2022.

- **Qualité de l'air dans le quartier**

Des citoyens ont soulevé un [épisode de poussière rouge](#). Le ministère de l'Environnement a procédé à des prélèvements. L'épisode aurait été observé par les stations de Limoilou'air. Les travaux de la Ville sur les rues et au garage municipal ne semblent pas en cause.

22-07-10 VIE COMMUNAUTAIRE

- **Oasis St-Pie X – s.o.**
- **Murales**

Mme Duhaime n'est pas là ce soir pour en parler, mais des activités sur le thème de *Je suis de Maizerets* ont eu lieu récemment, notamment le [lancement de l'exposition temporaire](#) le 11 septembre. Des félicitations sont adressées à Mme Ève Duhaime et Andréanne pour leur participation au projet de Murales.

- **Centre Monseigneur-Marcoux**

Un artiste doit mettre de la couleur sur l'abri du frigo.

- **Rendez-vous Limoilou**

Mme Duhaime et M. Milette font partie du comité, mais sont absents ce soir.

Mme Ève Chabot-Veilleux, coordonnatrice de RDV Limoilou mentionne que deux consultations sont prévues en octobre. La première, le 17, pour consulter les citoyens sur les résultats sommaires du portrait du quartier et la priorisation des enjeux. La deuxième, le 19, pour rencontrer les principaux acteurs et poursuivre les priorisations afin de définir quatre chantiers d'intervention pour la prochaine décennie.

Elle mentionne en passant la Fête de Lairer qui se tiendra samedi 24 septembre de 13 à 19 h au parc de l'École Sainte-Odile.

- **Maizerêve**

M. Van Neste mentionne que l'événement Maizerêve qui s'est tenu le 13 août dernier a été une réussite. Une soixantaine de personnes ont assisté à la parade et au spectacle. La parade a débuté à l'Évasion St-Pie X et s'est terminé à la Place Maizerets en passant par le Centre Monseigneur Marcoux.

Un bilan de l'événement est à venir mais on peut dire d'ores et déjà que c'est à refaire.

22-07-11 TOUR DES COMITÉS

- **Comité de verdissement**

Mme Hénault est de retour depuis peu. Elle va relancer le comité prochainement.

- **Table de concertation vélo**

M. Van Neste rapporte que la Ville devrait déposer sa [Vision de la mobilité active](#) d'ici la fin du mois de septembre. La Table va être consultée avant le dépôt de la version finale, ce qui est très encourageant.

Des comités sont en cours de formation pour traiter de l'aspect vélo autour du tramway.

La prochaine rencontre de la Table est prévue le 4 octobre.

Un citoyen se dit intéressé à participer à la Table. Le conseil compte actuellement deux représentants, M. Van Neste et Mme Mouchon. Le nombre maximal de représentants possible est de trois, ce qui laisse de la place au citoyen.

- **Limoil'air**

En l'absence de Mme Mouchon, Mme Hénault a contacté l'équipe de Limoil'air. Une rencontre a eu lieu la semaine dernière concernant les données qui pourraient faire l'objet d'une analyse. On signale par ailleurs que d'autres appareils de mesure pourraient être installés dans le quartier.

Mme Deshaies demande s'il faut avoir un compte pour avoir accès aux données. Mme Hénault s'informe.

- **Comité de vigilance de la gestion des matières résiduelles de la Ville de Québec (CVGMR)**

Une visite de l'incinérateur est prévue le 29 septembre à 15 h. Mme Hénault est intéressée à faire la visite et à devenir substitut en l'absence de la représentante désignée, Mme Mouchon.

RÉSOLUTION 22-CA-22

Concernant la nomination d'une représentante substitut au Comité de vigilance de la gestion des matières résiduelles de la Ville de Québec (CVGMR)

SUR PROPOSITION DE M. Martial Van Neste , DÛMENT APPUYÉ PAR M. Samuel Clavet-Labrecque, IL EST RÉSOLU que le conseil de quartier de Maizerets désigne Mme Joséphine Hénault comme représentante substitut du conseil de quartier auprès du Comité de vigilance de la gestion des matières résiduelles de la Ville de Québec (CVGMR).

Adoptée à l'unanimité

- **Comité Vigilance sur les activités portuaires (CVAP)**

Un suivi est à faire auprès de la représentante du conseil de quartier sur le comité, Mme Mélanie Lévesque, concernant la pertinence de la participation du conseil de quartier de Maizerets au comité (résolution 22-CA-11, [24 mai 2022](#)).

- **Table citoyenne Littoral-Est**

Les activités de la Table vont reprendre bientôt.

22-07-12 TRÉSORERIE

RÉSOLUTION 22-CA-23

Concernant le paiement du procès-verbal du 20 septembre 2022

SUR PROPOSITION DE M. Martial Van Neste, DÛMENT APPUYÉE PAR Mme Marie-Hélène Deshaies, IL EST RÉSOLU d'autoriser le paiement de 100 \$ pour la rédaction du procès-verbal du 20 septembre 2022.

M. Van Neste mentionne qu'une somme de 1 010 \$ a été gracieusement offerte au conseil de quartier par le député provincial.

22-07-13 VARIA

- [Votepour.ca](https://votepour.ca) : projet Limoilou et le climat

Une consultation citoyenne est en cours par Votepour.ca sur le thème « Limoilou et le climat ». La population est invitée à s'exprimer sur la question *Comment l'action climatique améliore-t-elle notre qualité de vie ?* On veut savoir ce que la population est prête à faire individuellement ou collectivement pour améliorer le climat. Le conseil de quartier pourrait remplir le questionnaire à titre d'organisme.

- **Projet de recherche sur la qualité du cadre bâti**

Un projet pancanadien quinquennal sur la qualité de l'environnement bâti est en cours. Un groupe de l'Université Laval se penche sur la question de savoir comment les citoyens peuvent s'impliquer pour l'amélioration du cadre bâti.

- **Activités de reconnaissance des bénévoles**

À titre de bénévoles, les membres du conseil d'administration sont invités par la Ville à un spectacle de reconnaissance des bénévoles qui aura lieu le 19 octobre 2022 au Palais Montcalm.

22-07-14 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, la présidente lève la séance à 21 h 40. La prochaine assemblée ordinaire aura lieu le mardi 18 octobre 2022.

M^{me} Marie-Hélène Deshaies